Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260929-DELIB_2026_067-DE

DELIBERATION 2026_067

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 22 septembre 2026

Présents	Votants
18	19

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, Mme BIRHART Ludivine, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents avec procuration : Mme GUICHOUX Sisilia (pouvoir donné à Fanny VANUXEM)

Secrétaire de séance : Dorothée GAMBIER

Objet : Demande de subventions pour la réfection des quais

Dans le cadre du projet de reprise des quais du centre-bourg, la commune a lancé des recherches de financement auprès de divers organismes :

- Conseil Départemental, Conseil Régional, Préfecture pour obtenir des subventions
- Communauté d'agglomération pour obtenir du Fonds de concours intercommunal.

La délibération du 02 avril 2026 autorise le Maire à demander à tout organisme financeur, par délégation du Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

L'attribution de fonds de concours requiert, quant à lui, selon l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales, des accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Maire propose par conséquent au conseil municipal d'autoriser le principe de la demande de fonds de concours auprès de la CAPLD, dans le cadre du projet de reprise des quais du Camfrout.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260929-DELIB_2026_067-DE

Votes pour	**19**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours auprès de la CAPLD, dans le cadre du financement de la salle multifonctions ;
- **PREND ACTE** de la recherche de nouveaux financements sur ce projet par le Maire, dans le cadre de ses délégations ;
- **AUTORISE** le maire a signer tous documents pour obtenir des financements dans le cadre de cette opération.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 05/10/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT